



Règles du jeu des compétitions de ski-alpinisme

Adopté par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2011

Sommaire

1	INTRODUCTION.....	5
2	MATERIELS ET EQUIPEMENTS.....	5
2.1	MATERIEL POUR LES COURSES DE SKI ALPINISME (MONTEE ET DESCENTE).....	5
2.1.1	<i>Matériel obligatoire.....</i>	5
2.1.2	<i>Matériel complémentaire pouvant être exigé par le jury.....</i>	8
2.2	MATERIEL POUR LES COURSES SUR PISTE SECURISEE.....	8
2.3	MATERIELS FOURNIS PAR LE COL.....	8
2.4	PUBLICITE SUR LES COMBINAISONS DE SKI DES COMPETITEURS.....	9
2.4.1	<i>Espaces réservés au compétiteur.....</i>	9
2.4.2	<i>Espaces réservés au COL.....</i>	9
2.4.3	<i>Espaces réservés au club.....</i>	9
2.5	CONTROLE DU MATERIEL.....	10
3	DEROULEMENT DE LA COURSE.....	10
3.1	REUNION DE COURSE.....	10
3.2	PROGRESSION ET COMPORTEMENT DES COMPETITEURS.....	11
3.2.1	<i>Le Départ.....</i>	11
3.2.1.1	Type de départ.....	12
3.2.1.2	Procédure de départ.....	12
3.2.2	<i>Caractéristiques du Parcours.....</i>	13
3.2.2.1	Dénivelées positives.....	13
3.2.2.2	Constitution des parcours de ski-alpinisme (montées et descentes).....	14
3.2.2.3	Itinéraire(s) et marques des tracé(s).....	14
3.2.2.4	Zones spéciales.....	15
3.2.2.5	Comportement.....	15
3.2.3	<i>L'arrivée.....</i>	17
3.3	REGLES SPECIFIQUES AUX EPREUVES DE SPRINT.....	18
3.3.1	<i>Caractéristiques du parcours.....</i>	18
3.3.2	<i>Déroulement des qualifications.....</i>	18
3.3.3	<i>Déroulement des phases finales.....</i>	19
3.3.4	<i>Comportement.....</i>	20
3.3.5	<i>Résultats.....</i>	21
3.3.6	<i>Pénalités.....</i>	21
3.4	LES CEREMONIES PROTOCOLAIRES.....	21
3.5	SECURITE/ ARRET DE L'EPREUVE.....	21
4	ELABORATION DES RESULTATS.....	22
4.1	CLASSEMENT.....	22
4.2	INFRACTIONS ET PENALITES.....	22
4.3	RESULTATS EN CAS D'ARRET DE COURSE.....	27
4.4	RECLAMATIONS.....	27
5	ANNEXES.....	28
5.1	DEFINITIONS.....	28
5.2	ABREVIATIONS.....	28
5.3	REFERENCES.....	29

1 INTRODUCTION

Ce texte a pour objet de décrire les obligations et droits des compétiteurs participant à des compétitions nationales de ski-alpinisme.

2 MATERIELS ET EQUIPEMENTS

Le matériel listé ci-dessous est exigé pour toutes les compétitions FFME.

Tout matériel de sécurité utilisé par les compétiteurs prenant part à une épreuve FFME doit obligatoirement être produit par un fabricant qui :

- est enregistré à une chambre de commerce et de l'industrie
- peut produire un reçu de TVA du pays d'origine
- a une assurance responsabilité civile qui couvre l'utilisation de l'équipement en Ski Alpinisme.

Le matériel de sécurité noté par un astérisque(*) doit être estampillé CE et UIAA ou conforme à la réglementation européenne en vigueur, sans aucune modification sauf celles autorisées par le fabricant dans la notice d'information livrée avec le matériel.

Le matériel lié directement à la sécurité noté par deux astérisques() ne peut être modifié, sauf celles autorisées par le fabricant dans la notice d'information livrée avec le matériel ou celles réalisées par le fabricant pour les compétiteurs liés à ce fabricant par un contrat de sponsoring ou de test. (Dans ce cas, une description écrite de la modification, signée par le fabricant, est demandée).**

Les chaussures modifiées par un second fabricant ne sont permises qu'en cas d'accord en bonne et due forme entre les deux fabricants, spécifié dans la notice explicative délivrée avec la partie modifiée.

Les fixations mixtes (partie avant d'un fabricant et partie arrière d'un autre fabricant) ne sont pas autorisées.

Le président du jury se réserve le droit de refuser tout équipement jugé défectueux ou inadéquat.

Le non-respect de ces règles est sanctionné par des pénalités, décrites § 4.2

Il est formellement interdit de changer de matériel en cours de parcours sauf un ou plusieurs bâtons ou skis cassés.

2.1 Matériel pour les courses de ski alpinisme (montée et descente)

2.1.1 Matériel obligatoire

Le matériel obligatoire pour tous les compétiteurs quelle que soit la catégorie est :

- Licence fédérale ou pièce d'identité. Elle doit pouvoir être montrée, par l'athlète ou son coach, dès que la ligne d'arrivée est franchie.
- **Une Paire de skis (**)** ayant des bords métalliques sur au moins 90% de leur longueur, et avec une largeur minimale d'au moins 80mm en spatule, 60 mm sous la chaussure et 70mm en talon ; la taille des skis est d'au moins 160 cm pour les hommes (seniors – espoirs et juniors) et 150 cm pour les femmes (seniors, espoirs, juniors, cadettes) et les Cadets Garçons.

A partir de la saison 2012 – 2013, la longueur des skis Cadets Hommes sera d'au moins 160 cm.

- **Fixations (**)** permettant le mouvement des talons à la montée et leur blocage à la descente.
 - Parties avant et arrière :
 - la partie arrière des fixations doit avoir un système de déclenchement de sécurité latéral et frontal.
 - si, pour la partie avant de la fixation le système de déclenchement de sécurité est limité ou inexistant ou pouvant être utilisé fermé sans sécurité, ceci doit être clairement spécifié sur la notice explicative délivrée avec le matériel, en signalant que ces fixations sont conçues pour la compétition et n'ont pas de système de déclenchement de sécurité sur la partie avant. Il est toutefois recommandé d'utiliser des fixations ayant un système de déchaussage avant (obligatoire à partir de la saison 2012-2013).

Pour la saison 2012-2013, une distance minimale de 4mm sera imposée entre l'arrière partie de la chaussure et la talonnière.

Pour la saison 2013-2014, des stop-skis seront demandés.

Poids minimum pour ski + fixation :

- Hommes (Senior – Espoir – Junior) 750 grammes, soit 1500 grammes la paire
 - Femmes + Cadets garçons 700 grammes, soit 1400 grammes la paire
-
- **Chaussures (**uniquement la coque)**, recouvrant les chevilles et avec des semelles crantées de type Vibram ou équivalent. Les semelles doivent couvrir au moins 75 % de la surface de la chaussure et la profondeur minimale des crans est de 4 mm. Il doit y avoir au minimum 8 crans sous le talon et 15 crans sur la partie avant de la semelle, avec une surface minimale par cran de 1cm². La chaussure doit avoir au moins 2 boucles avec système indépendant de fermeture. Les chaussures doivent permettre l'utilisation de crampons métalliques. Les fixations et les chaussures de skis de fond ou équivalents sont formellement interdites.

Poids minimum pour chaussures (coque et chausson sec)

- Hommes (Senior – Espoir – Junior) 500 grammes, soit 1000 grammes la paire
 - Femmes + Cadets garçons 450 grammes, soit 900 grammes la paire
-
- **Paire de bâtons de ski alpin ou de fond** (carbone ou autre matériau) ayant un diamètre maximum de 25 mm, et avec des rondelles non-métalliques.
 - **Paire de peaux anti-recul et amovibles.** Lorsque les peaux ne sont pas sur les skis elles doivent être rangées dans le sac ou la combinaison. L'utilisation de système tel que du ruban adhésif ou équivalent favorisant la glisse est formellement interdit (protection de l'environnement). Les peaux anti-recul dont les poils proviennent d'animaux sauvages sont strictement interdites.
 - **Vêtements haut de corps:** trois couches à la taille du compétiteur :
 - 1 couche de corps à manches longues ou courtes en fonction du choix du compétiteur.
 - 1 combinaison de ski à manches longues ou une deuxième couche manches longues

- 1 coupe-vent respirant à manches longues

- **Vêtements bas de corps** : deux couches à jambes longues et à la taille du compétiteur
 - 1 combinaison de ski ou un pantalon
 - 1 coupe-vent respirant

- **Un Détecteur de Victime d'Avalanche (DVA)**, aussi appelée: Appareil de Recherche de Victime d'Avalanche (ARVA), conforme à la norme EN 300718 (fréquence 457 kHz).

Chaque compétiteur doit porter cet appareil contre son corps, sous les vêtements, en mode émission. À aucun moment l'appareil ne doit être visible, même si le compétiteur ouvre sa combinaison en cas de température trop élevée. Le compétiteur est responsable du bon fonctionnement de l'appareil pendant toute la course.

Des contrôles peuvent avoir lieu pendant l'épreuve. Si l'appareil ne fonctionne pas et que l'organisation ne peut fournir un autre appareil, le compétiteur sera arrêté. En cas de DVA dans le sac à dos ou sans batterie, le compétiteur sera disqualifié de la compétition et pourra faire l'objet d'un examen en commission de discipline

- **Casque (*)** conforme aux exigences de la norme CE EN 12492. Le casque est portée toute la course, la mentonnière doit être attachée de la ligne de départ à la ligne d'arrivée.
- **Pelle à neige (**)** sans modification après sortie d'usine. L'appellation « pelle à neige » est définie par le fabricant. La surface de la pelle doit être au minimum de 20 cm x 20 cm. En configuration de travail, la longueur de la pelle doit être d'au moins 50 cm. Le manche doit se terminer par une forme de T ou de L, afin de pouvoir pousser de la main depuis le bout du manche. La pelle doit être conforme aux normes ISMF.

- **Une Sonde à neige (**)** conforme à la norme ISMF, de 2,40 mètres de longueur.
- **Couverture de survie** de 1,80 m² minimum, sans modification après sortie d'usine. L'appellation « couverture de survie » est définie par le fabricant ;
- **Paire de gants** couvrant toute la main jusqu'au poignet et portée pendant toute la durée de la course
- **Lunettes de soleil** filtrantes;
- **Sac à dos** pouvant contenir tout le matériel exigé par le jury pendant l'épreuve, ayant sur sa partie postérieure et/ou latérale deux points de fixation pour le portage des skis (pas de portage dans les bretelles). En cas d'entre aide entre coéquipier, le sac du porteur devra être muni de deux systèmes de portage indépendants. *En cas de sac à dos ayant une poche indépendante de crampons, le compétiteur devra toujours porter cette poche en position dorsale et fixée au sac par une fixation (velcro, etc ..)*
- **1 sifflet**

2.1.2 Matériel complémentaire pouvant être exigé par le jury.

Suivant les conditions de course et le type de course, le Président de Jury de course peut exiger pour tous les compétiteurs

- **Une Paire de crampons métalliques** (*), conforme à la norme UIAA 153 avec au moins 10 pointes, dont deux frontales, réglée à la taille des chaussures du compétiteur. Les crampons doivent avoir des lanières de sécurité. La longueur des pointes doit être de 20 mm minimum.

Lors de leur utilisation en course, les crampons sont mis, lanières de sécurité correctement fermées.

Tout autre système de fixation non-conforme entraînera une disqualification du coureur.

Lorsque les crampons ne sont pas sur les chaussures, ils doivent être portés dans le sac à dos, pointes contre pointes

- **Un Baudrier** (*) conforme à la norme UIAA 105), sans modification après sortie d'usine.
- **1 longe** (*) avec système d'absorption d'énergie pour l'utilisation en « Via Ferrata » conforme à la norme UIAA 128
- **2 mousquetons** (*) type K. (Klettersteige) conformes à la norme UIAA 121. **Quand la longe et les 2 mousquetons ne sont pas utilisés, ils doivent être rangés dans le sac à dos ou enroulés autour de la taille.**
- **4ème couche de vêtement pour le haut du corps.** Vêtement chaud à manche longue (type veste polaire), à la taille du compétiteur.
- **Bonnet de ski ou un bandeau ;**
- **Une deuxième paire de gants** thermiques, respirant et coupe vent
- **Lampe frontale** en état de marche.
- **1 ou 2 broches à glace** (*), conformes à la norme UIAA 151, portées sur le baudrier
- **Une deuxième paire de lunettes de soleil** filtrantes

Pour les équipes, une seule corde, boussole et altimètre sont nécessaires.

- **Une corde dynamique** (*) conforme à la norme UIAA 10, de 8 mm de diamètre et 30 m de long ;

2.2 Matériel pour les courses sur piste sécurisée

Si le parcours de la course emprunte exclusivement un itinéraire sur piste sécurisée, le directeur de course pourra exclure du matériel obligatoire le DVA, la pelle, la sonde, le sac à dos et son contenant.

Les dispositions concernant les chaussures, skis, bâtons, fixations, peaux de phoque, gants et vêtements restent valables.

Le casque est obligatoire dès lors qu'une partie du parcours chronométré se fait en descente.

2.3 Matériels fournis par le COL

Le COL fournit :

- les dossards des compétiteurs qui :
 - peuvent comporter un système électronique ;
 - ne doivent être ni pliés, ni découpés, sauf autorisation du président de jury

- doivent être portés aux endroits réservés à cet usage (partie postérieure du sac à dos et/ou cuisse droite), pendant toute la durée de la course ; Si les circonstances de course l'impose, le Président de Jury pourra spécifier un emplacement de dossard différent ;
 - peuvent être réclamés une fois que le compétiteur a franchi la ligne d'arrivée ;
 - pour les relais : pour chaque compétiteur d'une équipe le numéro de dossard se constitue comme suit :
 - 1^{er} relais = X-1, 2^{ème} relais = X-2, 3^{ème} relais = X-3 et 4^{ème} relais = X-4.
 - les numéros de dossards X sont attribués selon le classement de la course précédente de même titre
 - si pour l'attribution des numéros dans une catégorie, il n'y a pas de classement de référence, ils seront tirés au sort
 - Dans le cas d'une course internationale couplée à une compétition nationale, les concurrents doivent porter des dossards de couleurs différentes afin de discerner ceux participant à la compétition ISMF et ceux participant à l'épreuve nationale.
 - Les catégories seront différenciées entre elles par des séries de dossards différentes.
-
- tout autre matériel ne figurant pas dans le présent règlement avec accord préalable du délégué technique fédéral.

2.4 Publicité sur les combinaisons de ski des compétiteurs

Le COL ne peut utiliser, pour l'affichage de ses partenaires, que le dossard parmi tout l'équipement des coureurs. Les tenues des équipes de France sont définies dans un document spécifique.

2.4.1 Espaces réservés au compétiteur

- Cuisse et jambe gauche : 200 cm²
- Poitrine droite : 150 cm²
- Epaule et manche droite : 120 cm²
- Col : 2 espaces de 10 cm x 4 cm
- Casque sur toute sa surface

2.4.2 Espaces réservés au COL

- Sac à dos
- Cuisse droite

2.4.3 Espaces réservés au club

- Epaule et manche gauche : 120 cm²
- Poitrine gauche : 150 cm²

2.5 Contrôle du matériel

Le matériel sera contrôlé à l'arrivée ou sur n'importe quel point de l'itinéraire (le jury note ce qui est vu lors du passage du compétiteur). En cas de problème sur un matériel de sécurité, le coureur pourra être arrêté. **Le coureur est responsable de son matériel.**

En cas de doute, il pourra faire valider son matériel par le jury, la veille de la compétition.

Le président du jury se réserve le droit de refuser tout équipement jugé défectueux ou inadéquat.

Un lieu est réservé pour le contrôle de matériel des concurrents, pour lequel ils ont des doutes, ainsi que pour le matériel complémentaire demandé par le jury (cf. 2.1.2.) – la présence d'un arbitre y est obligatoire.

3 DEROULEMENT DE LA COURSE

Ce chapitre s'applique pour toutes les catégories et tous les parcours.

3.1 Réunion de course

La veille de la compétition, ou avant le départ de la course le COL tient une réunion de course où la présence des compétiteurs ou de leurs représentants est obligatoire. Si nécessaire, une seconde réunion pourra être organisée pour les bénévoles.

La réunion de course se fait sous l'autorité du directeur de course, du président de jury, du chef traceur et des délégués fédéraux ou de leurs représentants respectifs.

Les informations suivantes sont données :

- Présentation des officiels de la course notamment le jury et les délégués FFME
- description du parcours à l'aide d'un moyen visuel (tableau ou projecteur), spécifiant les zones de changements et de dangers, les points de contrôles et de passage, les particularités techniques du parcours et les éventuels points de ravitaillements ;
- prévision météo et de neige : quantité et qualité de neige, température prévue, force du vent, risque d'avalanche sur l'échelle européenne ...;
- Matériel exigé pour cette compétition;
- Procédures de la course :
 - départs (briefing des coureurs, contrôle des DVA, du matériel, aire et procédures d'échauffement, départ de la compétition,...),
 - procédure à suivre pour le compétiteur qui ne termine pas la compétition,
 - information sur les procédures de secours médicales,
 - Barrage horaire, neutralisations de temps (s'il y en a) et arrêt de l'épreuve,
 - procédures d'annulation de la compétition avec préavis court.
 - Arrivée (contrôle matériel)
 - Procédures de réclamations,

- Programme journalier de la compétition avec horaires et lieux : petit déjeuner, transports public permettant l'accès à la compétition, parking, départs et arrivées de la course, contrôles anti-dopage, réunions des chefs d'équipes et du jury, service des résultats avec les rassemblements et les publications, cérémonies protocolaires (prix et récompenses), conférences de presse et autres réunions, repas et cérémonie de clôture (s'il y en a une).
- Services de la course : lieux de dépôt et de récupération des vêtements, vestiaires, douches, lieux de restauration,
- services de communication et toutes autres informations nécessaires
- Informations de bonne conduite vis à vis de l'environnement à tenir durant l'échauffement et la compétition procédure à suivre pour le compétiteur qui ne termine pas la compétition, procédures de secours ;
- Lutte contre le dopage

Pour toutes les compétitions, le briefing mentionne :

- la tenue possible d'un contrôle anti-dopage inopiné auquel le cas échéant il est obligatoire de se soumettre.
 - sur des épreuves durant plusieurs jours, ceci est possible chaque jour, à chaque arrivée.
-
- Chaque concurrent doit être capable, la ligne d'arrivée franchie, de présenter, si exigé, sa licence, son Passeport ou sa carte d'identité nationale.
 - Si un concurrent doit passer un contrôle anti-doping, il/elle doit être respectueux envers le Délégué, l'escorte, le médecin préleveur etc.

Ces informations seront également affichées dans le lieu d'accueil et d'inscription.

Un briefing de course (court) est donné juste avant le départ de la course par un membre du COL, rappelant les consignes particulières de sécurité.

Le COL et le jury se réservent le droit, à tout moment, de modifier le programme comme ils le souhaitent à condition que les changements soient conformes au cadre défini par le présent règlement. Ils se réservent le droit de modifier la course pour des raisons de sécurité.

3.2 Progression et comportement des compétiteurs

Tout compétiteur doit respecter les membres du COL, les arbitres, les officiels, les compétiteurs, les utilisateurs tiers (spectateurs, autres pratiquants...) pendant toute la compétition (préparation, inscriptions, course, résultats...).

Tout manquement aux règles de comportement qui est rapporté ou observé par les chefs de poste, les contrôleurs, les membres du COL, les arbitres, les officiels sera examiné par le jury de course et peut entraîner une sanction (§ 4.1).

3.2.1 Le Départ

Les compétiteurs doivent :

- se présenter à l'heure et sur le lieu prévu à la réunion de course ;

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade - 8-10, quai de la Marne - 75 019 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 18 75 50 - Fax : 33 (0) 1 40 18 75 59 Web : www.ffme.fr - E-mail : info@ffme.fr

- respecter les consignes des arbitres et le cas échéant des membres du COL;

En entrant dans la zone de départ, le COL procède :

- au contrôle du bon fonctionnement des DVA (à partir de 10-20 minutes avant le départ officiel);
- prend note de tous les numéros de dossards des compétiteurs présents
- A la vérification de la présence du matériel de sécurité (tel que casque, baudrier, longe, corde, crampons le cas échéant...)
- contrôle les puces électroniques s'il y a lieu.

Juste avant le départ de la course et si les conditions de course ont été modifiées, le directeur de course ou son représentant donnera éventuellement un briefing court.

Toutes modification de parcours sera annoncée 30 minutes avant le départ .
Si le départ de la course doit être retardé, une annonce sera effectuée tous les quart d'heure.

S'il y a plusieurs lignes de départ correspondant à plusieurs parcours ou catégories, l'ordre de départ s'effectue toujours dans l'ordre décroissant des niveaux de compétitions et est annoncé à la réunion de course.

3.2.1.1 Type de départ

Course de ski alpinisme: le départ s'effectuera en ligne. Ce départ se déroule avec un dispositif de handicap. Cela signifie que l'athlète le mieux classé (classement national permanent FFME) a la meilleure position de départ et est suivi par les athlètes suivants les mieux classés.

Vertical race et relais : le départ s'effectue en ligne (voir course de ski alpinisme) ou contre la montre.

Sprint : voir règlement sprint.

3.2.1.2 Procédure de départ

Les compétiteurs sont appelés sur la ligne cinq minutes avant le départ. On leur annonce qu'il reste deux minutes puis trente secondes avant le départ. Les pointes des skis (spatules) doivent être sur la ligne de départ.

Puis, le starter donne le signal de départ « Go » ou « Départ » ou un coup de pistolet

Les faux-départ sont sanctionnés (§4.2).

Pour les relais, les compétiteurs doivent se tenir dans une zone de l'aire de départ jusqu'à leur passage de relais.

Départ Jeunes et Femmes: Si ces départs ne sont pas donnés en même temps que celui des hommes, il faudra faire en sorte que ces concurrents :

- Ne gênent pas la course des hommes (si départ avant les hommes),
- Ne soient pas gênés par les derniers concurrents de la course hommes

Si sur le parcours, la température minimum est inférieure à -20°C , le jury devra diminuer l'exposition des skieurs au froid en prenant toutes ou partie des mesures suivantes :

- Course sur un parcours plus protégé (forêt)
- Reculer l'heure de départ
- Réduire le total de dénivelée de la course
- Imposer une 4ème couche OBLIGATOIRE en descente

3.2.2 Caractéristiques du Parcours

3.2.2.1 Dénivelées positives

1) Pour les parcours de ski alpinisme (montées et descentes)

- En individuel :
 - Durée : 1h30 à 2h00 pour les vainqueurs
 - seniors et espoirs homme : De 1170 m à 1760 m
 - seniors et espoirs femme : De 900 m à 1320 m
 - juniors homme: De 900 m à 1320 m
 - juniors femme : De 900 m à 1100 m
 - cadets homme et femme : De 900 m à 1100 m
 - minimes : 800 m maximum.

L'itinéraire doit comporter 3 montées minimum (pour le parcours minime, 2 montées).
La plus grande montée ne doit dépasser 50% du dénivelé positif total

- Par équipes :
 - seniors hommes :
 - De 1800m à 2800m de dénivelé en moyenne par jour
 - seniors femmes :
 - De 1350m à 2800m de dénivelé en moyenne par jour
 - cadets hommes et femmes :
 - De 1080m à 1320m
 - juniors hommes :
 - De 1350m à 1650m
 - Juniors femmes :
 - De 1080 m à 1320 m.
 - Les courses jeunes ne peuvent pas durer plus de 2 jours

2) Pour les parcours de vertical race (une seule montée)

- seniors et classement espoirs hommes : 745 m à 1000 m
- seniors et classement espoirs femmes : 575 m à 1000 m
- cadets hommes et femmes : de 425 m à 575 m
- juniors hommes : de 575m à 775m
- juniors femmes : de 425m à 575m
- minimes hommes et femmes : 400 m de dénivelé maximum

3) Pour les relais, toutes catégories:

- Chaque boucle ne dépassera pas 200 mètres de dénivelée

Cadets et juniors peuvent courir dans un relais au côté d'un senior

Pour l'ensemble des épreuves, une dérogation de dépassement de dénivelée pourra être accordée exceptionnellement, sur demande de la course à la fédération.

3.2.2.2 Constitution des parcours de ski-alpinisme (montées et descentes)

Sur le total du dénivelé (positif + négatif) :

- au moins 85 % doit être parcouru skis aux pieds ;

concernant les passages sans skis aux pieds :

- 5 % maximum sur des terrains de type chemins, routes forestières, ... ;
- 10 % maximum sur des terrains de type crêtes, couloirs,... Le rapport entre dénivelé positif et négatif sera inférieur à 20 %.

$$\frac{\text{Dénivelé positif} - \text{Dénivelé négatif}}{\text{Dénivelé positif}} \leq 20\%$$

3.2.2.3 Itinéraire(s) et marques des tracé(s)

Les parcours sont décrits dans le document « Ski-alpinisme : Règles d'organisation et de déroulement des compétitions nationales ». Il faut savoir que :

- les informations précises sur le(s) itinéraire(s) et le balisage sont données à la réunion de course ;
- les bifurcations des différentes catégories sont positionnées sur un poste de passage ou un point de contrôle ;
- les points de « repeutage » et de « dépeutage » et les techniques à utiliser pour des raisons de sécurité (à pied, crampons...) sont énoncés à la réunion de course et matérialisés par un poste de contrôle ou de passage ; La manœuvre à effectuer est précisée par un panneau et son pictogramme.
- si l'itinéraire traverse ou emprunte une piste de ski balisée et ouverte, la partie utilisée par les compétiteurs est séparée de celle utilisée par les autres personnes par des filets (ou tout autre procédé rendant impossible le franchissement accidentel du parcours) à la montée et à la descente ;
- lors d'un risque lié à une vitesse élevée, les traceurs du COL mettent en place des chicanes ou des portes de slalom géant de façon à réduire la vitesse, les compétiteurs se doivent de les respecter ;
- l'itinéraire est marqué par des fanions :
 - vert (de préférence fluorescent) à la montée ;
 - rouge (de préférence fluorescent) à la descente ;
 - piquets de portes de slalom géant de couleur bleu pour les bifurcations de parcours des différentes catégories
 - grands fanions sont utilisés lors de conditions difficiles pour renforcer le balisage ;
 - drapeaux rectangulaires jaunes avec une barre noire en travers pour signaler les zones techniquement difficiles .
- L'entrée et la sortie des zones spéciales (§3.2.2.4 b et c) sont signalées par un marquage au sol

3.2.2.4 Zones spéciales

Elles sont citées et nommées à la réunion de course. Il existe 3 types de postes :

a) les postes de contrôles :

Les compétiteurs doivent y passer et y être notés (ordre d'arrivée + chronométrage + sécurité + classement si la course est neutralisée ou arrêtée). Ils doivent respecter les consignes du chef de poste et de ses adjoints (ex : mettre la veste coupe-vent ou les crampons, procédure en cas de neutralisation de course etc.). Si ce poste correspond à un changement de technique de progression (enlever les skis, ...) ou à une bifurcation, il sera disposé de telle manière que les compétiteurs arrivent avec une vitesse faible.

L'arrivée à un poste de contrôle ou de « change » doit être faite avec une vitesse lente ou modérée. Un point de contrôle est une aire fermée (avec filets, cordes ou fanions), uniquement réservée aux compétiteurs et contrôleurs.

Une porte étroite (2 m. maximum) contrôle la sortie.

En course par équipe, les contrôleurs ne permettront à une équipe de quitter le poste de contrôle que, lorsque les instructions de la course sont respectées, les 2 (ou 3) équipiers étant ensemble près de la sortie, sont prêts à partir

b) les points de passage :

Les compétiteurs doivent y passer. Ils doivent respecter les consignes de l'arbitre chef de poste et de ses adjoints.

c) les zones de ravitaillement :

Sous la responsabilité du COL, des boissons et de la nourriture peuvent être distribuées aux compétiteurs.

d) zones de passage de relais :

Il s'effectue lors de l'arrivée du compétiteur, par une tape de la main du compétiteur qui arrive sur n'importe quelle partie du corps du compétiteur suivant alors que les deux compétiteurs sont dans la zone du passage de relais. Si le passage de relais ne s'effectue pas dans les règles, une pénalité sera attribuée à l'équipe. Le compétiteur du relais suivant ne peut entrer dans la zone du passage de relais que lorsqu'il est appelé.

3.2.2.5 Comportement

La progression des compétiteurs est régie par les règles suivantes :

- les portions de montée skis aux pieds se feront avec les peaux et les portions de descente skis aux pieds sans les peaux (sauf instructions contraires du directeur de course) ;
- un compétiteur rattrapé doit impérativement et immédiatement quitter les traces de la course en faveur du compétiteur qui crie « TRACE » ;
- Les traces supérieures sont réservées de préférence aux compétiteurs les plus rapides.
- Quand plusieurs niveaux de compétitions (Open, Championnat ou Parcours A, B, C...) emprunte la même trace, la meilleure trace est toujours réservée au niveau de compétition le plus élevé.

En cas d'embouteillage possible (couloirs, arête, etc...) les organisateurs peuvent désigner une trace prioritaire ou réservée.

- un compétiteur en difficulté peut abandonner la course de son propre chef ou être retiré de la course sur décision du président de jury.
- L'abandon ou le retrait de la course doit s'effectuer à un point de contrôle ou de passage selon la procédure présentée à la réunion de course sauf en cas de situation extrême. L'abandon doit obligatoirement être signalé à un membre du Jury qui transmettra au président de Jury et au chronométreur. Pour les courses par équipe, si un des coéquipiers abandonne la course, l'autre coéquipier sera mis hors course également et suivra les instructions du directeur de course ou du président de jury ou de leurs représentants.
- En cas d'abandon ou de disqualification, le coureur doit obligatoirement s'assurer qu'il ne fait pas l'objet d'un contrôle anti-dopage. Il devra s'y soumettre le cas échéant.
- les compétiteurs sont dans l'obligation d'aider une personne en danger. Le jury tiendra compte du temps passé à donner assistance ;
- Les compétiteurs doivent obligatoirement ranger les peaux à l'intérieur de la combinaison ou à l'intérieur du sac à dos avant de quitter le point de passage ou de contrôle.
- Il est interdit de déchausser l'un de ses skis, ou de déverrouiller/desserer ses chaussures avant l'arrêt dans une aire de déchaussage.
- Il est interdit d'accéder aux zones spéciales (aires de manip) les bâtons coincés entre le dos et le sac à dos. Les bâtons doivent être posés au sol ou tenus à la main pointes vers le bas..
- les compétiteurs ne peuvent quitter un poste de contrôle que sur accord de l'arbitre chef de poste ou de ses adjoints ;
- Pour les courses par équipes, les coéquipiers doivent quitter les points de contrôles ensemble et avant de franchir la ligne bleue qui indique la sortie du poste de contrôle. Par contre les coéquipiers ne sont pas obligés de quitter les postes de passage ensemble. Dans les courses par équipe, chaque compétiteur doit porter son sac à dos pendant toute la course avec tout le matériel exigé, sauf les skis.
- Le portage des skis doit se faire obligatoirement avec les 2 points de fixations du sac à dos prévus à cet effet. Lors des courses par équipe, le portage des skis du coéquipier n'est possible que si le porteur des deux paires des skis a deux systèmes de portage indépendants et réglementaires.
- Les compétiteurs doivent avoir fixé complètement leur skis et avoir mis les crampons (si obligation) avant de franchir la ligne bleue qui indique la sortie du poste de contrôle/passage.
- Lors de passage sur corde fixe, avec obligation du jury de course d'utiliser sa longe, le coureur ne devra, à aucun moment, être désolidarisé de cette corde fixe. Lors du passage d'un point de fixation de la corde, il devra mousquetonner son deuxième mousqueton sur la partie suivant avant d'avoir enlever le premier. Tout manquement à cette règle de sécurité sera suivi de sanction prévues à l'article 4.2 des présentes règles envers le compétiteur.
- Il est formellement interdit, lors des manœuvres de changement de matériel, à un concurrent de mettre ses bâtons, pointes vers le haut, coincés entre son sac et son dos. Les bâtons doivent être, soit posés au sol, soit tenus à la main. Le directeur de course ou chef de

poste peut imposer aux compétiteurs, sur n'importe quel point de l'itinéraire, le port du coupe-vent, bonnet ou autre matériel obligatoire,

- aucune assistance extérieure n'est autorisée sauf :
 - pour le changement d'un bâton/ski cassé. Le compétiteur doit laisser son bâton/ski cassé à un point de contrôle ou de passage sous peine de pénalité.
 - Il peut toutefois changer un bâton ou un ski cassé n'importe où et auprès de n'importe qui
 - Lors des épreuves de plus de 2 heures, si le jury accepte un ravitaillement dans une zone définie par le dit jury.
- dans le cas d'une course par équipe,
 - l'aide est uniquement autorisée entre coéquipiers (sauf le port du sac à dos avec le matériel : chaque co-équipier porte son propre sac à dos).
 - Il est interdit d'utiliser corde ou élastique pour tirer son équipier
 - au cours de la 1ère montée
 - dans un couloir
 - sur des arêtes
 - dans les descentes
 - dans les montées où les conversions sont très proches

(Toutes ces informations seront précisées lors du briefing.)

- lors des descentes, corde ou élastique doivent être rangés dans le sac à dos ou accrochés autour de la taille.

- Les contrôleurs peuvent faire des contrôles de DVA durant la course
- En cas de contrôle de DVA non en état de marche, **le coureur sera stoppé et immédiatement disqualifié**. Quand, sur une portion du parcours, un coureur n'a pas l'équipement de sécurité demandé (crampons – longe – etc), **il sera stoppé et immédiatement disqualifié**
- Tout compétiteur doit respecter l'environnement. En cas de débris jetés, des pénalités seront attribuées (voir §4.2).
- Tout compétiteur récompensé dans une épreuve, quelque soit la catégorie, doit impérativement participer à la remise des récompenses, sous peine de pénalité (voir §4.2).

3.2.3 L'arrivée

Les caractéristiques de l'arrivée sont :

- s'il y a un chronométrage électronique, le temps et l'ordre sont déterminés par le relevé du système
- s'il n'y a pas de chronométrage électronique, le passage de la chaussure au niveau du coup de pied qui détermine l'ordre et le temps d'arrivée (photo d'arrivée, caméra, etc..) ;
- s'il n'y a pas de moyen pour départager les compétiteurs, ils sont alors déclarés ex æquo ;

- si un compétiteur tombe en passant la ligne d'arrivée, il faut que toutes les parties de son corps et tous ses matériels franchissent la ligne sans aide extérieure (sauf coéquipier pour course par équipe) pour être déclaré « arriver » ;
- pour les courses par équipe, les coéquipiers doivent arriver ensemble. C'est toujours le temps du second qui est retenu ;
- les contrôleurs effectueront un contrôle systématique ou aléatoire du contenu des sacs et des matériels ;
- un podium pour les trois premiers compétiteurs sera réalisé juste après leur arrivée à l'attention de la presse
- en cas de contrôle anti-dopage (voir § 5), les compétiteurs doivent s'y soumettre selon les consignes du médecin et/ou délégué fédéral.
- en cas de contrôle anti-doping, une personne escorte désignée par le délégué fédéral anti-dopage ou le médecin préleveur accompagnera le coureur sur le lieu du contrôle médical (la personne doit être du même sexe que le coureur)
- Si un concurrent doit passer un contrôle anti-dopage, il/elle doit être respectueux envers le Délégué, l'escorte, le docteur, etc.
- les compétiteurs doivent impérativement utiliser les sacs poubelles pour l'évacuation de leurs déchets ;
- Chaque concurrent doit être capable, la ligne d'arrivée franchie, de présenter, si exigé une pièce d'identité avec photo ou sa licence sportive en cours de validité.

3.3 Règles spécifiques aux épreuves de Sprint

3.3.1 Caractéristiques du parcours

L'épreuve de sprint se coure sur un parcours très court, d'une dénivelée comprise entre 50 et 80 mètres. L'épreuve inclue obligatoirement un portage, une montée, une descente, du skating.

3.3.2 Déroulement des qualifications

- Repérage

Le jury décide si les coureurs peuvent tester ou non le parcours préalablement au passage chronométré. Si il n'est pas possible de repérer à skis le parcours, il sera possible de faire un repérage visuel de l'intégralité du parcours.

- Le départ

Les qualifications se déroulent en course contre la montre.

L'heure de départ de chaque coureur est affichée. Il est nécessaire de se présenter au départ 3 minutes avant son heure de passage.

L'ordre de départ s'effectue dans l'ordre décroissant du classement national le jour de la compétition.

L'ordre des catégories et l'écart entre chaque participant sont définis par le Président Jury. L'écart est compris entre 20 secondes et 1 minute. Un intervalle de 2 à 5 minutes est respecté entre chaque catégorie.

L'ordre de starter est : « 10 secondes », « 3 », « 2 », « 1 », « Top »

- L'arrivée

La ligne d'arrivée est matérialisée par un marquage au sol.

Le chronométrage se fait par cellule photo-électrique. Le dossard électronique est autorisé pour recueillir le numéro de dossard mais n'est pas suffisamment précis pour le chronométrage.

Le chronométrage se fait au dixième de seconde. En cas de photo finish, c'est le passage de la chaussure (au niveau du coup de pied) qui est pris en compte.

3.3.3 Déroulement des phases finales

A partir des quarts de finale, le départ est donné par série de 6 coureurs.

- Quart de finale : 5 séries
- Demi finale : 2 séries
- Finale : 1 seule série

Afin d'augmenter le temps de course de chacun, Le Président de Jury peut décider de proposer :

- une petite finale
- une phase de huitièmes de finale, réservés aux coureurs classés au-delà la 30^{ème} place. Il s'agit uniquement d'un tour supplémentaire, il n'est pas qualificatif pour les quarts de finale.

- Ordre de passage des catégories :
 - huitième de finale (facultatif et réservé aux coureurs classés au-delà de la 30^{ème} place des qualifications).
 - quarts de finale Hommes Senior Vétéran et Espoir
 - demi finale Dame (SV&E) (si il y a le quota)
 - demi finale Homme (SV&E)
 - finale cadettes
 - finale cadets
 - finale juniors F
 - finale junior H
 - petite finale dames (SV&E) (facultatif)
 - petite finale hommes (SV&E) (facultatif)
 - finale dame (SV&E)
 - finale homme (SV&E)

- Ligne de départ

Le choix du couloir de départ est réalisé par le coureur ayant réalisé le meilleur temps au tour précédent. Puis le second meilleur classé, puis le troisième etc...

Starter : Le top est donné à l'élastique. Ordre de départ ; « 10 secondes », « 5 secondes », élastique.

En cas de faux départ, un contrôleur arrête les coureurs sur une ligne de faux départ (positionnée à environ 50 mètres). Le départ est de nouveau donné, l'auteur du faux départ est pénalisé (voir § pénalité).

- Quarts de finale

Les 5 séries de 6 coureurs sont constituées en fonction du temps obtenu en qualification. Les 6 meilleurs temps constituent les têtes de série. Puis les coureurs classés 7 à 12 sont distribués dans chacune des séries et ainsi de suite. Voir tableau en annexe.

- Ligne d'arrivée

La dernière ligne droite du parcours est matérialisée par des couloirs. Les coureurs doivent garder leur ligne, sauf si il peut doubler un adversaire sans gêner un autre coureur.

En cas de photo finish, c'est le passage du pied sur la ligne d'arrivée qui est pris en compte.

- Aire d'arrivée

L'affichage des temps se fait au fur et à mesure des qualifications et après chaque série.

Les réclamations doivent être portées dans un délai de 3 minutes après l'affichage du temps réalisé.

3.3.4 Comportement

- Dans la partie à pied, les skis sont obligatoirement attachés sur le sac à dos.
- Dans la partie à pied, le jury précise si il est permis ou non de sortir des traces ou du couloir matérialisé.
- Sur les plateformes de manœuvre et afin d'éviter de gêner ou blesser les autres participants, les bâtons doivent obligatoirement être placés :
 - Soit posés au sol
 - Soit plantés dans la neige
 - Soit appuyés contre le corps, pointes en bas
- Il n'est possible de quitter une plateforme qu'une fois la manœuvre de changement entièrement réalisée : skis attachés au sac ; chaussures en position descente le cas échéant... Les contrôleurs peuvent bloquer le compétiteur n'ayant pas achevé sa manœuvre.
- Dans la descente, la trajectoire matérialisée par des portes de slalom doit être respectée. Il est obligatoire de passer entre les portes de slalom géant.
- Dans la partie en skating le coureur peut changer de couloir uniquement pour doubler un adversaire et seulement si il ne gêne pas un autre concurrent.
- Lors des phases finales, des couloirs matérialisent la piste de départ. Chaque coureur doit rester dans son couloir jusqu'à la fin de celui-ci.

3.3.5 Résultats

Le classement est établi :

- places 1 à 6 : en fonction du temps réalisé en finale.
- places 7 à 12 : en fonction du classement obtenu en petite finale. En cas d'absence de petite finale, la place en demi-finale est prise en compte, départagée par le temps réalisé en demi finale.
- places 13 à 30 : c'est la place obtenu en quart de finale qui est prise en compte, les ex-aequo sont départagés par le temps réalisé en quart de finale.
- places au-delà de 30 : c'est la place obtenu en huitième de finale qui est prise en compte, les ex-aequo sont départagés par le temps réalisé en huitième de finale. En cas d'absence de huitièmes de finale, c'est le temps réalisé en qualification qui est retenu pour le classement.

3.3.6 Pénalités

Le règlement du « Sprint » adopte les pénalités appliquées au règlement FFME. De plus :

- En cas de bousculades ou gênes volontaires de la part d'un concurrent, pénalité de 1 minute.
- Refus de laisser passer un concurrent ayant rejoint le coureur en phase de qualification : pénalité de 1 minute
- Bâtons gardés à la main lors des manœuvres : pénalité de 1 minute
- Tout coureur doit franchir la ligne d'arrivée avec tout l'équipement demandé par l'organisation.
 - En cas de passage de l'arrivée avec un seul ski ou bâton, pénalité de 30 secondes par élément
 - En cas d'absence d'un équipement demandé par l'organisation : pénalité de 30 secondes par matériel
- Sortir des traces à pied ou du couloir si cela est interdit par le jury : pénalité de 1 minute.
- Concurrent ne se présentant pas à l'heure pendant une phase finale : disqualification.

3.4 Les Cérémonies protocolaires

Les entraîneurs et les compétiteurs doivent être présents aux cérémonies protocolaires (cérémonie d'ouverture, podiums et remise des prix). Toute absence non autorisée par le président de jury sera passible de sanctions disciplinaires (voir §4.1).

Toute attitude inconvenante (protestation, agressivité, irrespect, etc) au cours d'une cérémonie protocolaire pourra faire l'objet d'un examen en commission de discipline, conformément aux articles 2 et 9 du Règlement disciplinaire de la FFME.

3.5 Sécurité/ arrêt de l'épreuve

Le directeur de course après avis du président de jury peut arrêter la compétition pour des raisons de sécurité ou d'équité sportive. Les consignes seront transmises aux compétiteurs par le COL et le jury.

4 ELABORATION DES RESULTATS

Les résultats de chaque course sont élaborés par le COL et validés par le président de jury et affichés au fur et mesure des arrivées. Le classement est effectué en additionnant le temps d'arrivée aux pénalités imposées par le jury.

Par ordre décroissant de pertinence, seront utilisés pour départager deux coureurs franchissant en même temps la ligne d'arrivée :

- La puce électronique
- Le contrôle vidéo

S'il n'y a pas de moyen pour départager les compétiteurs, ils sont alors déclarés ex æquo sur la course. Les classements des championnats, coupes et permanent national sont traités dans le document FFME : « Ski-alpinisme, Règles de classement ».

4.1 Classement

Le classement de la course s'effectue par catégorie (minime, cadet, junior, espoir, senior et éventuellement vétéran) et sexe (homme/femme).

Le classement s'effectue selon le temps du parcours le cas échéant augmenté des pénalités. Lors d'une compétition par équipe, les pénalités attribuées à un équipier sont aussi appliquées a(ux) autre(s) équipier(s).

Si la compétition a lieu sur plusieurs jours, un classement journalier et final est établi.

4.2 Infractions et pénalités

Les infractions des compétiteurs sont transmises par l'arbitre chef de poste au président de jury immédiatement par radio et en cas d'impossibilité au plus tard avant la publication des résultats.

Les pénalités sont appliquées par le président de jury, après consultation du jury de course, selon le barème ci-dessous. Pour une compétition par équipe, les pénalités de chaque coéquipier sont appliquées à l'équipe.

Le président de jury informe, si possible avant l'annonce des résultats, le compétiteur et/ ou l'équipe concerné(e) qu'il/ elle fait l'objet de pénalité(s). Le compétiteur/ l'équipe peut porter réclamation.

Les procédures disciplinaires sont prévues dans le « Règlement disciplinaire » de la FFME.

Certains comportements pourront également être traités dans une commission disciplinaire conformément aux articles 2 et 9 du « Règlement disciplinaire » de la FFME.

MATÉRIEL ET CHANGEMENT DE MATÉRIEL (individuel, relais, vertical, sprint et équipe)		
Infractions	Pénalités	
	Epreuve classique de ski Alpinisme (individuelle ou équipe)	Epreuve vertical race, sprint et relais
Tout matériel exigé par le jury et remplacé pendant la course ou manquant à un point de contrôle ou au contrôle à l'arrivée (exception de bâton/ski cassé et laissé à un arbitre chef de poste ou à ses adjoints). Pénalité par chaque unité de matériel (cumulative).		
Ski chaussures fixations bâtons peaux		

Skis non-conformes au règlement	disqualification	disqualification
Poids du ski	3 minutes	1 minute
Fixations non-conformes au règlement	disqualification	disqualification
Fixations de 2 fabricants différents (mesure transitoire pour la saison 2011-2012)	5 minutes	2 minutes
Chaussures non-conformes au règlement	disqualification	disqualification
Chaussure modifiée	1 mn pour chaussures supérieure à 900 gr. 3 mn pour chaussures entre 900 et 700 gr 5 mn pour chaussures inférieure à 700 gr.	20 secondes pour chaussures supérieure à 900 gr. 1 mn pour chaussures entre 900 et 700 gr 3 mn pour chaussures inférieure à 700 gr.
Chaussure avec scotch adhésif	5 minutes	3 minutes
Poids de la chaussure	3 minutes	1 minute
Semelle des chaussures non-conformes au règlement	3 minutes	1 minute
Bâton manquant à l'arrivée	1 minute par bâton	15 secondes par bâton
Bâton/ski cassé et remis à un contrôleur	Pas de pénalité	Pas de pénalité
Peau manquante à l'arrivée	1 minute 30 secondes par peau	30 secondes par peau
DVA pelle sonde casque		
Pas de DVA ou DVA dans le sac à dos	disqualification	disqualification
DVA non en état de marche sur la ligne d'arrivée (après une chute par exemple)	Pas de pénalité	Pas de pénalité
DVA éteint durant la course	disqualification	disqualification
DVA éteint après le passage de la ligne d'arrivée, avant le contrôle matériel	3 minutes	1 minute
Utilisation d'un appareil uniquement émetteur à la place du récepteur-émetteur durant la course	disqualification	disqualification
Casque non-conforme au règlement	disqualification	disqualification
Casque non sur la tête dans les parties obligatoires du parcours	disqualification	disqualification
Pelle à neige absente ou non conforme au règlement	disqualification	disqualification
Pelle à neige non conforme au règlement 2010-2011 mais aux règlements antérieurs (mesure transitoire)	3 minutes	1 minute
Sonde à neige absente	disqualification	disqualification
Sonde à neige non conforme au règlement	30 secondes	30 secondes
Couverture de survie manquante ou coupée	3 minutes	1 minute
Vêtements		
Vêtement – pour chaque article manquant -	3 minutes	1 minute
Si manches courtes – par vêtement (excepté pour la première couche qui est au choix du concurrent)	1 minute	20 secondes
Pas de gants	3 minutes	1 minute
Pas de gants portés sur les mains durant la course	1 minute	30 secondes
Pas de lunettes de soleil	1 minute	30 secondes
Sac à dos non conforme au règlement	3 minutes	1 minute
Matériel technique		

Crampons manquants sur la ligne d'arrivée	2 minutes par crampon	30 secondes par crampon
Absence de crampons avant un passage où l'usage est obligatoire.	disqualification	disqualification
Crampons non conformes	Disqualification	Disqualification
Crampons avec système de lanière non conforme	Disqualification	Disqualification
Pas de baudrier ou pas de longe ou pas de mousquetons « Kleitersteig » (Via Ferrata)	disqualification	disqualification
Pas de bonnet ou bandeau	1 minute	20 secondes
Lampe frontale absente au départ	disqualification	disqualification
Lampe frontale non allumée	3 minutes	1 minute
Lampe frontale perdue à l'arrivée	5 minutes	3 minutes
Corde modifiée ou non-conforme au règlement	disqualification	disqualification
Puce ou système électronique absent au départ	3 minutes	1 minute
Puce ou système électronique absent à l'arrivée	1 minute	20 secondes
Toute infraction aux règles et non citée ci-dessus	de 30 secondes à la disqualification	de 30 secondes à la disqualification

PROGRESSION ET COMPORTEMENT DES COUREURS (individuel, relais, vertical et équipe)		
Infractions	Pénalités	
	Epreuve de ski Alpinisme	Epreuve vertical race, sprint et relais
Faux-départ	30 secondes	
Évitement volontaire ou involontaire d'un point de contrôle et/ou de passage	disqualification	disqualification
Ne pas respecter les consignes d'un officiel sur le parcours (au départ, à un poste de contrôle/passage, à l'arrivée). Appliquer la pénalité de l'infraction	Voir la pénalité	Voir la pénalité
Ne pas appliquer la technique de progression imposée pour la portion du parcours:		
Marcher dans la trace de montée	3 minutes	1 minute
Skier à la descente une partie indiquée à parcourir à pied	disqualification	disqualification
Marcher sans crampons dans une partie où les crampons sont obligatoires	disqualification	disqualification
Ne pas respecter le balisage et l'itinéraire du parcours.		
Ne pas suivre le parcours tracé sur une arête	disqualification	disqualification
Ne pas respecter le balisage en descente	2 minutes à disqualification	30 secondes à disqualification
Ne pas attacher les skis correctement derrière le sac à dos (sans 2 points de fixation)	1 minute	30 secondes
Ne pas garder les peaux anti-recul amovibles à l'intérieur de la combinaison ou du sac à dos	1 minute	30 secondes
Crampons sans lanières clippées sur les chevilles	5 minutes	3 minutes
Crampons en dehors du sac à dos	5 minutes	3 minutes

Franchir la sortie d'un poste de contrôle ou de passage sans avoir attaché correctement les skis sur le sac à dos	1 minute	30 secondes
Réaliser une action considérée dangereuse ou menaçant la sécurité ou le bon déroulement de la course.		
Ne pas prendre avec les mains une corde fixe, alors que c'est obligatoire	3 minutes	3 minutes
Ne pas mousquetonner le mousqueton sur une corde, alors que c'est obligatoire	3 minutes par fractionnement de corde non ou mal mousquetonné	2 minutes par fractionnement de corde non ou mal mousquetonné
Prendre des risques en progressant ou doublant sur une partie dangereuse (corde fixe – arête). Devra être précisé au briefing.	3 minutes à disqualification	30 secondes à disqualification
Esprit anti-sportif:		
Ne pas céder la trace, bousculer, pousser ou faire tomber un adversaire, ne pas aider une personne en danger ou blessée.	1 minute	20 secondes
Pousser ou faire tomber un adversaire	2 minutes à disqualification	2 minutes à disqualification
Ne pas porter assistance à une personne en danger ou blessée.	disqualification	disqualification
Recevoir une assistance extérieure (sauf changement de ski et/ou bâton cassé)		
Recevoir une aide pour le matériel – voir matériel -	Même pénalité que pour matériel manquant	Même pénalité que pour matériel manquant
Recevoir nourriture et/ou boisson en dehors des aires prévues par l'organisation	1 minute à 3 minutes	1 minute
Recevoir une aide pendant les manœuvres de « change », cadence donnée à la montée ou en descente	3 minutes	1 minute
Non-respect de l'environnement (abandon de matériels ou de déchets) en dehors des points de contrôle ou de passage	1 à 10 minutes	1 à 5 minutes
Irrespect ou insulte envers tout participant à l'événement (jury, officiels, compétiteur, organisateur, public...)	1 minute à disqualification	1 minute à disqualification
Compétiteur non présent sur le podium provisoire à l'arrivée de la course ou à la remise des prix (sans justification médicale ou d'horaire de vol, et sans l'autorisation du Président de Jury)	disqualification	disqualification
Toute infraction aux règles et non citée ci-dessus	de 30 secondes à la disqualification	de 15 secondes à la disqualification

PÉNALITÉS SPÉCIFIQUES COURSE PAR ÉQUIPES	
Infractions	Pénalités

Équipe incomplète au départ d'un point de contrôle ne respectant pas les consignes du chef de poste.	2 minutes
Équipe ayant un coureur qui ne porte pas son propre matériel dans son sac à dos, pendant la durée de la course ou sur la ligne d'arrivée (sauf skis) Pénalité par pièce de matériel : voir matériel	Même pénalité que pour matériel manquant
Equipe avec un compétiteur sans sac à dos	Disqualification
Coureur qui porte les skis de son co-équipier sans les fixer correctement derrière son sac à dos	1 minute
Les coureurs d'une même équipe ne doivent pas être distants de : - + de 30 m en montée - + de 10 secondes à la descente Des contrôles inopinés seront faits le long du parcours pour toutes les équipes	3 minutes
Temps, sur la ligne d'arrivée, excédant plus de 5 secondes entre les coéquipiers d'une même équipe	En cas de temps excédant plus de 5 secondes entre les coéquipiers, chaque seconde sera pénalisée d'une autre seconde Ex : retard 15 sec = + 10 sec. Pénalité = 10 sec retard + 10 sec. pén. = 20 sec. Retard 1 mn 5 sec. = + 1 mn Pénalité = 1 mn retard + 1 mn pén. = 2 mn.
Utilisation de corde (ou élastique) sur une partie du parcours où cela est interdit	Disqualification
Corde ou élastique non rangé dans le sac à dos ou non accroché autour de la taille	Disqualification
Toute infraction aux règles et non citée ci-dessus	1 minute

PÉNALITÉS SPÉCIFIQUES COURSE EN RELAIS	
Infractions	Pénalités
Ne pas effectuer le passage de relais défini par le règlement	disqualification
Un même coureur réalise 2 boucles	disqualification
Équipe ayant un coureur qui ne porte pas son propre matériel dans son sac à dos, pendant la durée de la course ou sur la ligne d'arrivée (sauf skis) Pénalité par pièce de matériel : voir matériel	Même pénalité que pour matériel manquant

4.3 Procédure disciplinaire

Dans le cas de faits particulièrement graves ou de conduite anti sportive avérée, le président du jury, dans son rapport adressé au Département Compétition, peut demander à celui-ci d'adresser au président de la FFME une demande de saisine de la commission disciplinaire fédérale compétente.

Cette demande se fait dans le cadre du règlement de disciplinaire de la FFME notamment ses articles 2 , 9 et 22.

4.3 Résultats en cas d'arrêt de course

Le président de jury de la course déterminera le(s) point(s) de contrôle servant à établir le classement. Le classement se fera suivant l'ordre et le temps de passage au dernier point de contrôle où sont passés les premiers compétiteurs. Les compétiteurs n'ayant pas passé ce point de contrôle seront classés en fonction de leur ordre et temps de passage au dernier point de contrôle où ils sont passés.

4.4 Réclamations

4.5.1. Règles générales

Définition : un appel est la possibilité laissée au compétiteur ou à son entraîneur accrédité de contester dans les cas prévus par les présents règlements :

- toute sanction sportive prise par le président de jury
- les résultats officiels
- ...

Tout appel est déposé par écrit sur le formulaire fédéral disponible auprès du Président de Jury:

- un entraîneur, officiellement inscrit sur le formulaire d'inscription à la compétition de son compétiteur
- un compétiteur, s'il ne bénéficie pas d'un entraîneur.

Le Président de jury notifie à l'intéressé la décision du jury d'appel par écrit sur le formulaire officiel dans les 30 minutes qui suivent le dépôt de l'appel.

Cette décision est définitive et sans recours devant aucun organe de la FFME.

4.5.2. – Le jury d'appel

Le jury d'appel est constitué par le Président de Jury, il est composé :

- du Président de jury
- du délégué fédéral
- du directeur de course

L'arbitre ayant pris la décision contestée ne peut pas faire partie du jury d'appel.

Le Président de jury réunit le jury d'appel qui rend sa décision à la majorité de ses membres après avoir, le cas échéant, visionné les enregistrements vidéo et pris connaissance des arguments de l'intéressé.. **En cas d'absence de majorité, le jury d'appel maintiendra la décision initiale.**

4.5.3. – Appel contre les résultats officiels

Délai de l'appel

Dès la publication des résultats officiels signés par le président du jury, un compétiteur, ou son entraîneur, peut déposer un appel sur ces résultats dans un délai de 15 minutes.

Passé le délai, tout appel est déclaré irrecevable.

Information d'un appel

Les mots « appel en cours » doivent être écrits sur la feuille des résultats officiels à côté du ou des noms des compétiteurs qui portent l'appel dès que le président du Jury en a connaissance, le temps que l'appel soit traité par le jury, afin que l'ensemble des compétiteurs puissent en être informés.

5 Annexes

5.1 Définitions

Saison Sportive : La saison sportive va du 1^{er} septembre au 31 août de l'année civile suivante.

Les officiels :

- Directeur de course
- Président de jury
- Chef traceur
- Arbitres
- Jury de course
- ...

Voir "Ski-alpinisme : Règles d'organisation et de déroulement des compétitions nationales" et "Ski-alpinisme : Les officiels des compétitions nationales"

Evènement: décrit la situation générale et s'étend de la préparation par le COL au bilan final (dossier candidature, formalités administratives et techniques, traçage, accueil, inscription, contrôles, épreuves, podium, hébergement, repas...)

Epreuve: (= course) : s'étend du départ à l'arrivée de l'affrontement sportif.

Compétition: l'ensemble des épreuves sportives de l'évènement

Compétiteur: (=coureur) : toute personne qui concourt dans une épreuve et une compétition.

5.2 Abréviations

- **FFME** : Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
- **UIAA** : Union Internationale des Associations d'Alpinisme
- **ISMF** : International Ski Mountaineering Federation
- **COL** : Comité d'Organisation Local
- **DVA** : Détecteur de Victimes en Avalanches
- **CE** : Communauté Européenne
- **DTN** : Directeur Technique National

- **CTN** : Conseiller Technique National
- **AFLD** : Agence Française de Lutte contre le Dopage
- **WADA-AMA** : Agence Mondiale Antidopage

5.3 Références

- **FFME** :
 - Statuts et Règlement intérieur
 - « Règlement disciplinaire »,
 - « Règlement disciplinaire anti-dopage »,
 - « Ski-alpinisme : Règles d'organisation et de déroulement des compétitions nationales »,
 - « Ski-alpinisme : Règles d'accès et de participation des sportifs aux compétitions »,
 - « Ski-alpinisme : Règles d'établissement des différents classements »
 - « Ski-alpinisme : Les officiels des compétitions nationales »,
- **ISMF** :
 - « 2012 ISMF Sports Regulation »
 - « 2012 ISMF Rank Regulation »
 - « 2012 ISMF Rules for organising »